

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

TROISIÈME CONGRÈS DE TOULOUSE

(9ÈME CONGRÈS CORPORATIF)

(du 20 au 25 septembre 1897)

Le Congrès de Fédération des Bourses venait de dicter ses conditions à la Confédération générale du Travail. Cette dernière en les acceptant obtenait la vie et la puissance. Elle n'hésita pas. Les Bourses du Travail furent admises, avec représentation effective, au sein du Conseil national de la Confédération.

La Confédération se trouvait donc ainsi composée de:

- 1- La Fédération nationale des Bourses du Travail;
- 2- Les Fédérations nationales et Syndicats nationaux d'industries ou métiers similaires;
- 3- Les Fédérations locales de métiers et Syndicats isolés, dont les professions ne sont pas constituées en Fédérations, ou dont les Fédérations refusent d'adhérer à la Confédération.

En aucun cas ne peuvent être admises séparément deux organisations d'une même profession, ni deux Fédérations locales d'une même localité.

Le Comité confédéral était constitué par le Conseil national corporatif des Fédérations nationales de métiers et le Comité fédéral de la Fédération nationale des Bourses du Travail. (Il n'était plus question de la Fédération des syndicats, qui n'existait que de nom.)

Ces deux organes distincts conservaient respectivement leur autonomie morale et financière. Chacun d'eux gardait les attributions qui leur avaient été conférées par les précédents Congrès, sauf pour celles de ces attributions que leur caractère d'ordre général désignait évidemment comme leur étant communes. (Parmi ces dernières figurent, à titre d'indication: l'organisation des Congrès, l'unification de l'action corporative, l'arbitrage entre Syndicats ou Fédérations et Bourses du Travail, etc.)

De cette adjonction de la Fédération des Bourses au Conseil national de la Confédération, devait dater un accroissement de force et d'autorité. C'était l'unification enfin consommée de toutes les forces du «prolétariat organisé».

Ce résultat n'avait pas été obtenu sans peine. M. Guérard, par exemple, s'était opposé à ce mode de confédération.

«Nous demandons, avait-il dit, que seuls les syndicats soient admis à la Confédération (1). Les Fédérations dont le rôle est de se préoccuper plus particulièrement des intérêts corporatifs, continueraient à subsister, mais en dehors de la Confédération dont le rôle est de défendre les intérêts généraux du prolétariat et d'exécuter les décisions des Congrès nationaux corporatifs.

Il en est de même des Bourses du Travail, qui ont leur rôle bien défini et dont l'action locale ne peut se confondre avec celle qui est confiée à la Confédération».

M. Braun s'était chargé de rétorquer cet argument en disant simplement :

«La thèse soutenue par le camarade Guérard est inadmissible; si on acceptait tous les syndicats dans la Confédération, ce serait la désorganisation complète des Fédérations que l'on a eu tant de mal à constituer.

Le Syndicat des Chemins de fer est une Fédération, par ce fait qu'il comprend plusieurs métiers, plusieurs industries.

(1) Ici M. Guérard laissait passer le bout de l'oreille. Son syndicat n'est pas fédéré et ne veut pas l'être. Il espère que, par le moyen de la grève générale, que seul il se croit assez fort pour réaliser, il entraînera dans sa voie tous les autres Syndicats et pourra prendre la tête du mouvement.

Ce syndicat n'a pas réfléchi qu'étant une Fédération, il ne pourrait plus, si sa proposition était adoptée, adhérer à la Confédération; seules ses sections y adhéreraient, et cela amènerait sa dislocation».

La question du *Journal corporatif* revient en discussion. Plusieurs questions sont posées, auxquelles il est répondu affirmativement: Souscrira-t-on des actions? Demandera-t-on aux organisations des prêts sans intérêts? Mettra-t-on en circulation des cartes honoraires de participants à la création du journal? Mais on repousse l'idée d'imposer des abonnements aux organisations.

Et le Congrès vote les conclusions de la Commission:

«Pour la création du journal quotidien, la Confédération du Travail émettra 2.000 actions à 100 francs ne rapportant aucun intérêt. Elles seront nominatives et numérotées.

Ces actions ne pourront appartenir qu'à des syndicats ou sociétés coopératives ouvrières.

Lorsqu'une Organisation aura placé pour 200 francs d'abonnements, elle deviendra, par ce fait, propriétaire d'une action.

Tout apport de fonds donnera droit à une action par autant de 100 francs.

Les dons seront acceptés. Ils peuvent être affectés par leurs donateurs à une Organisation.

La publication du journal ne pourra commencer avant que l'encaisse ne soit de 100.000 francs et qu'il y ait au moins 10.000 abonnements de trois mois.

Les abonnements pourront n'être que de 5.000 si l'encaisse est de 150.000 fr».

puis, un certain nombre d'ordres du jour sont discutés:

Ordre du jour Guérard (adopté): *«Le journal ne préconisera aucune candidature».*

Ordre du jour Coloni (repoussé): *«Toute politique en dehors de la question ouvrière et prolétarienne en sera rigoureusement exclue».*

Ordre du jour Cumora, Lemaitre, Delesalle, Briat (adopté): *«Le journal ne doit être rédigé que par des syndiqués: il ne traitera que les questions économiques, réservant une place pour la politique générale, diplomatique, etc., etc., et, en outre, les articles ne seront pas signés».*

Ordre du jour Gibard (repoussé) :

«Comme le journal de la Confédération générale du Travail est un organe voté par le Congrès corporatif, je demande que tous les écrivains politiques se déclarent partisans de la grève générale».

Ordre du jour Coignard (adopté à l'unanimité): *«Je propose que tous les élus ou écrivains socialistes qui, pour satisfaire ou défendre leur école politique dans une localité sèment la discorde et la division du prolétariat, en calomniant certains militants, soient exclus de la rédaction du journal de la Confédération».*

Ordre du jour Besset (adopté à l'unanimité): *«Aucune décision prise par les Congrès corporatifs de la Confédération ne pourra être combattue par les collaborateurs du journal. Aucune polémique de parti ne pourra y être admise».*

Le Congrès corporatif de Toulouse traite enfin une question qui, pour la première fois, venait en discussion dans une assemblée ouvrière. C'est la question du boycottage.

M. Delesalle (anarchiste) en est le rapporteur. Voici le texte de ce rapport :

«Le boycottage n'est autre chose que la systématisation de ce que nous appelons en France la mise à l'index.

Si le mot boycottage tend à s'introduire chez nous c'est qu'il apporte avec lui une idée plus révolutionnaire que celle attribuée jusqu'ici au mot mise à l'index.

Le boycottage, en effet, est d'origine et d'essence révolutionnaires. Ses origines sont connues: en Irlande, le régisseur des énormes domaines de lord Erne, dans le comté de Mayo, le capitaine Boycott, s'était tellement rendu antipathique par des mesures de rigueur envers les paysans que ceux-ci le mirent à l'index: lors de la moisson de 1879, Boycott ne put trouver un seul ouvrier pour enlever et rentrer ses récoltes; partout, en outre, on lui refusâ les moindres services, tous s'éloignèrent de lui comme d'un pestiféré.

Le Gouvernement, ému, intervint, envoya des ouvriers protégés par la troupe, mais il était trop tard: les récoltes avaient pourri sur pied.

Boycott, vaincu, ruiné, se réfugia en Amérique. Ces jours derniers on a annoncé sa mort. Le boycottage, commencé contre Boycott, se continua en Irlande. D'Irlande il passa en Angleterre et se répandit bientôt sur le continent. Rappeler quelques exemples de boycottage n'est pas inutile:

A Berlin, en 1894, sous la pression gouvernementale, les brasseurs refusaient leurs salles de réunions aux socialistes. Les brasseurs furent boycottés et ils le furent si rigoureusement, qu'au bout de quelques mois ils étaient obligés de se soumettre et de rouvrir leurs salles de réunions aux socialistes.

A Berlin, encore, la Compagnie des chemins de fer circulaires s'était rendu compte que le public fermait lui-même les portières, décida un jour la suppression des 200 ouvriers fermeurs de portières qu'elle avait employés jusque-là.

Aussitôt les socialistes intervinrent: par leur activité ils arrivèrent, en une huitaine, à convaincre le public qu'il fallait laisser les portières ouvertes.

Si bien que, grâce à ce boycottage d'un genre spécial, la Compagnie se vit obligée de reprendre le personnel qu'elle avait remercié.

A Londres, en 1893, les employés de magasins exigèrent de leurs patrons la fermeture des magasins une après-midi par semaine, pour compenser l'après-midi du samedi pendant laquelle ils travaillent, tandis que les ouvriers chôment.

C'est par le boycottage qu'ils forcèrent la main aux patrons: les magasins qui refusaient d'obtempérer aux désirs de leurs employés furent mis à l'index.

Et les employés londonniens ne s'en tinrent pas là. On nous présente souvent les travailleurs anglais comme étant très peu révolutionnaires, c'est là une appréciation inexacte. Ainsi, dans cette campagne de boycottage, les employés usèrent des procédés révolutionnaires, tels que bris de matériels, prises d'assaut de magasins, etc.

Un jour, entre autres, les boycotteurs entrèrent dans un magasin de jambons, attrapèrent les victuailles et les jetèrent à la rue. Et ce fait ne fut pas isolé; bien d'autres actes de ce genre seraient à citer. Et c'est parce que les boycotteurs furent audacieux et énergiques que la victoire leur resta; depuis cette époque, une fois par semaine, entre 3 et 5 heures de l'après-midi, les magasins de nouveautés et autres ferment leurs portes.

Si nous nous transportons en France, nous trouvons quelques cas de boycottage, trop rares et malheureusement pas assez pris en considération par le public.

On se rappelle la mise à l'index, par le Syndicat de la Typographie, des journaux parisiens le Rappel et le XIX^e Siècle.

Pourquoi ce boycottage n'a-t-il pas abouti? Parce que le public et la grande masse des travailleurs conscients sont restés indifférents. Un moyen pratique eût été que les lecteurs fissent comprendre aux marchands de journaux qu'ils ne devaient pas vendre ces deux quotidiens. Et si les marchands de journaux refusaient, se fournir ailleurs. L'a-t-on fait? Nous ne le croyons pas.

Au Mans, la Bourse du travail mit dernièrement à l'index un commerçant voisin dont les agissements étaient contraires aux intérêts des travailleurs et le boycottage fut, exemple trop rare, si énergiquement appliqué que ledit commerçant dut transporter son commerce plus loin.

Mais pour ce cas de boycottage victorieux, combien d'autres restent inefficaces!

Ainsi, combien y a-t-il d'établissements où se réunissent et se fournissent de vins et de liqueurs nos camarades; où, par conséquent, il leur serait facile d'obtenir du commerçant de n'avoir ses liquides que dans des bouteilles de la Verrerie ouvrière et où, pourtant, cela n'a pas lieu?

Ici encore le boycottage des établissements qui refuseraient de se fournir à la Verrerie ouvrière serait d'une efficacité certaine.

Pourquoi n'agit-on pas?

Nous pourrions citer grand nombre d'autres exemples, mais pour ne pas surcharger notre rapport, nous nous en tenons là; d'ailleurs, chacun peut facilement trouver des applications de ce que nous disons autour de lui, dans la vie au jour le jour.

Jusqu'ici, les travailleurs se sont affirmés révolutionnaires; mais, la plupart du temps, ils sont restés sur le terrain théorique: ils ont travaillé à l'extension des idées d'émancipation, ont élaboré et tâché d'esquisser un plan de société future d'où l'exploitation humaine sera éliminée.

Seulement, pourquoi, à côté de cette oeuvre éducatrice, dont la nécessité n'est pas contestable, n'a-t-on rien tenté pour résister aux empiètements capitalistes et, autant que faire se peut, rendre moins dures aux travailleurs les exigences patronales?

Dans nos réunions on lève toujours les séances aux cris de «Vive la Révolution sociale!» et, loin de se concrétiser en un acte quelconque, ces clameurs s'envolent en bruits.

De même, il est regrettable que les Congrès, affirmant toujours leur fermeté révolutionnaire, n'aient pas encore préconisé des résolutions pratiques pour sortir du terrain des mots et entrer dans celui de l'action.

En fait d'armes d'allures révolutionnaires on n'a jusqu'ici préconisé que la grève et c'est d'elle dont on a usé et dont on use journellement.

Outre la grève, nous pensons qu'il y a d'autres moyens à employer qui peuvent, dans certaine mesure, tenir les capitalistes en échec.

Le boycottage, dont nous venons de vous expliquer l'origine, et dont nous avons cité des exemples, nous semble être l'arme pouvant, dans bien des circonstances, donner, au profit des travailleurs, une solution aux conflits existants entre ceux-ci et les capitalistes.

La Commission vous demande donc de prendre en considération les propositions qu'elle vous soumet. Elle est convaincue, qu'après mûre réflexion, vous pratiquerez le boycottage chaque fois que vous en trouverez l'occasion, et elle est convaincue aussi que, s'il est mis en vigueur avec énergie, les résultats qu'en retirera la classe prolétarienne vous encouragerons à persévérer dans cette voie.

Nous avons examiné de quelle façon peut se pratiquer le boycottage. Qui pouvons-nous boycotter? Est-ce l'industriel, le fabricant? Contre lui le boycottage reste inégal; ses capitaux le mettent à l'abri de nos tentatives. L'industriel n'a que de rares rapports avec le public; pour la diffusion de ses produits il s'adresse aux commerçants qui, dans la plupart des cas, sont des conservateurs de la société actuelle. Le contrôle sur l'origine de leurs produits est difficile, car très peu d'industriels marquent leurs produits, comme le fait la Verrerie ouvrière, qui, par ce seul fait, nous rend le boycottage facile.

Donc, laissons pour l'instant l'industriel de côté, nous réservant de dire tout à l'heure par quels moyens nous pouvons directement l'atteindre.

Parlons du commerçant avec lequel nous sommes directement en contact et que nous pouvons directement boycotter.

Il y a quelques semaines, à Toulouse, une petite tentative de boycottage a été faite contre les magasins qui refusaient de fermer le dimanche: par affiches, les camarades toulousains engageaient le public à ne rien acheter le dimanche.

Ce que les employés toulousains ont fait en petit, nous vous invitons à le faire en grand: que chaque fois que besoin sera, quand le commerçant voudra réduire les salaires, augmenter les heures de travail, ou quand le travailleur, désireux d'être moins tenu, de gagner plus, imposera ses conditions au patron commerçant; qu'alors, avec toute l'activité dont nous pouvons disposer, son magasin soit mis à l'index; que, par voie d'affiches, circulaires, réunions, manifestations ou autres moyens que l'initiative des travailleurs croira bon d'user, le public soit invité à ne rien acheter chez lui jusqu'au jour où il aura donné entière satisfaction à ses employés.

Ainsi l'ont fait nos camarades d'Angleterre et d'Allemagne dont nous parlions tout à l'heure et qui, dans maintes circonstances, ont remporté la victoire.

Quant aux industriels, comme nous avons expliqué ci-dessus, le boycottage les atteint difficilement. Par contre, le fonctionnement normal de la société capitaliste leur permet, sous le couvert de diminution des salaires, augmentations des heures de travail, en chômages et renvois brutaux, de nous appliquer un boycottage meurtrier. Ils sont même allés plus loin en pratiquant le boycottage politique et en mettant à l'index les travailleurs conscients de leurs droits, les empêchant ainsi non seulement de propager les idées d'émancipation qui les animent mais même de vivre.

Actuellement, à Roubaix, l'Union sociale et patriotique, association d'industriels et de politiciens, s'est ligüée pour terrasser les idées émancipatrices par le renvoi d'une masse considérable de travailleurs. Pour être embauché dans les usines de Roubaix et de Tourcoing, il faut aujourd'hui que le travailleur soit inscrit sur les listes de l'Union sociale et patriotique; et ne croyez pas que ce refus soit pratiqué sournoisement. Non! c'est au grand jour, en affichant cyniquement ses intentions de proscription qu'agit l'Union patriotique. Tout au long, dans ses statuts, elle déclare que son principal but est de donner du travail à ses adhérents, au détriment des travailleurs qui combattent pour l'affranchissement du prolétariat.

Nous vous citons cette ville parce qu'elle est un foyer révolutionnaire et qu'elle a un Conseil municipal socialiste, que nous voulons croire imbu de bonnes intentions, mais qui se trouve impuissant pour endiguer les manœuvres d'oppression et de persécution employées par les industriels réactionnaires.

Et, ne nous y trompons pas, ce qui existe à Roubaix aujourd'hui se généralisera demain, d'un bout à l'autre de la France, si nous n'y mettons ordre.

Par quels moyens résister à ce boycottage patronal et arrêter l'expansion de l'oeuvre réactionnaire et sinistre dont les capitalistes de Roubaix donnent l'exemple à leurs confrères?

Ici, votre Commission croit que le boycottage que nous pourrions tenter contre les exploités en question ne donnerait que des déceptions. Aussi, vous propose-t-elle de le compléter par une tactique de même essence que nous qualifierons: le sabotage.

Cette tactique, comme le boycottage, nous vient d'Angleterre où elle a rendu de grands services dans la lutte que les travailleurs soutiennent contre les patrons. Elle est connue là-bas sous le nom de Go canny.

A ce propos, nous croyons utile de vous citer rappel lancé dernièrement par l'Union internationale des chargeurs de navires, qui a son siège à Londres.

Qu'est-ce que Go canny?

C'est un mot court et commode pour désigner une nouvelle tactique, employée par les ouvriers au lieu de la grève.

Si deux Écossais marchent ensemble et que l'un court trop vite, l'autre lui dit: Go canny, ce qui veut dire: « Marche doucement, à ton aise ».

Si quelqu'un veut acheter un chapeau qui vaut 5 francs, il doit payer 5 francs. Mais s'il ne veut en payer que 4, eh! bien, il en aura un de qualité inférieure. Le chapeau est une « marchandise ».

Si quelqu'un veut acheter 6 chemises de 2 francs chacune, il doit payer 12 francs. S'il ne paie que 10, il n'aura que 5 chemises. La chemise est encore « une marchandise en vente sur le marché ».

Si une ménagère veut acheter une pièce de boeuf qui vaut 3 francs, il faut qu'elle les paye. Et si elle n'offre que 2 francs, alors on lui donne de la mauvaise viande. Le boeuf est encore « une marchandise en vente sur le marché ».

Eh bien, les patrons déclarent que le travail et l'adresse sont « des marchandises en vente sur le marché, tout comme les chapeaux, les chemises et le boeuf. Parfait, répondons-nous, nous vous prenons au mot : « Si ce sont des « marchandises », nous les vendrons tout comme le chapelier vend ses chapeaux et le boueher sa viande: pour de mauvais prix, ils donnent de la mauvaise marchandise et nous en ferons autant.

Les patrons n'ont pas le droit de compter sur notre charité. Ils refusent même de discuter nos demandes, eh! bien, nous pouvons mettre en pratique le Go canny, la tactique de « travaillons à la douce », en attendant qu'on nous écoute.

Voilà clairement défini le Go canny, le sabotage: à mauvaise paye, mauvais travail.

Cette ligne de conduite, employée par nos camarades anglais, nous la croyons applicable en France, car notre situation sociale est identique à celle de nos frères d'Angleterre.

Il nous reste à définir sous quelles formes doit se pratiquer le sabotage,

Nous savons tous que l'exploiteur choisit habituellement pour augmenter notre servitude le moment où il nous est le plus difficile de résister à ses empiétements par la grève partielle, seul moyen employé jusqu'à ce jour.

Pris dans l'engrenage, faute de pouvoir se mettre en grève, les travailleurs frappés subissent les exigences nouvelles du capitaliste.

Avec le sabotage il en est tout autrement: les travailleurs peuvent résister, ils ne sont plus à la merci complète, ils ne sont plus la chair molle que le maître pétrit à sa guise: ils ont en main un moyen d'affirmer leur virilité et de prouver à l'opresseur qu'ils sont des hommes.

D'ailleurs, le sabotage n'est pas aussi nouveau qu'il le paraît: depuis toujours, les travailleurs font pratique individuellement quoique sans méthode. D'instinct, ils ont toujours ralenti leur production quand le patron a augmenté les exigences; sans s'en rendre clairement compte, ils ont appliqué la formule « à mauvaise paye mauvais travail »

Et l'on peut dire que dans certaines industries où le travail aux pièces s'est substitué au travail à la journée, une des causes de cette substitution a été le sabotage, qui consistait alors à fournir par jour la moindre quantité de travail possible.

Si cette tactique a donné déjà des résultats, pratiquée sans esprit de suite, que ne donnera-t-elle pas le jour où elle deviendra une menace continuelle pour les capitalistes?

Et ne croyez pas, camarades, qu'en remplaçant le travail à la journée par le travail aux pièces, les patrons se soient mis à l'abri du sabotage: cette tactique n'est pas circonscrite au travail à la journée.

Le sabotage peut et doit être pratiqué pour le travail aux pièces. Mais ici, la ligne de conduite diffère: restreindre la production serait pour le travailleur restreindre son salaire; il lui faut donc appliquer le sabotage à la qualité au lieu de l'appliquer à la quantité. Et alors, non seulement le travailleur ne donnera pas à l'acheteur de sa force de travail plus que pour son argent, mais encore il l'atteindra dans sa clientèle qui lui permet indéfiniment le renouvellement du capital, fondement de l'exploitation de la classe ouvrière. Par ce moyen, l'exploiteur se trouvera forcé, soit de capituler en accordant les revendications formulées, soit de remettre l'outillage aux mains des seuls producteurs.

Deux cas se présentent couramment: le cas où le travail aux pièces se fait chez soi, avec un matériel appartenant à l'ouvrier, et celui où le travail est centralisé dans l'usine patronale dont celui-ci est le propriétaire.

Dans ce second cas, au sabotage sur la marchandise vient s'ajouter le sabotage sur l'outillage.

Et ici, nous n'avons qu'à vous rappeler l'émotion produite dans le monde bourgeois, il y a trois ans, quand on sut que les employés de chemins de fer pouvaient, avec deux sous d'un certain ingrédient, mettre une locomotive dans l'impossibilité de fonctionner.

Cette émotion nous est un avertissement de ce que pourraient les travailleurs conscients et organisés.

Avec le boycottage et son complément indispensable, le sabotage, nous avons une arme de résistance efficace qui, en attendant le jour où les travailleurs seront assez puissants pour s'émanciper intégralement, nous permettra de tenir tête à l'exploitation dont nous sommes victimes.

Il faut que les capitalistes le sachent: le travailleur ne respectera la machine que le jour où elle sera

devenue pour lui une amie qui abrège le travail, au lieu d'être, comme aujourd'hui, l'ennemie, la voleuse de pain, la tueuse de travailleurs.

La Commission de Boycottage.

RÉSOLUTIONS:

Affirmation théorique:

Chaque fois que s'élèvera un conflit entre patrons et ouvriers, soit que le conflit soit dû aux exigences patronales, soit qu'il soit dû à l'initiative ouvrière, et au cas où la grève semblerait ne pouvoir donner des résultats aux travailleurs visés, que ceux-ci appliquent le boycottage ou le sabotage, ou les deux simultanément, en s'inspirant des données que nous venons d'exposer.

Proposition de mise en pratique:

Déjà, nous pouvons sortir du domaine théorique et entrer dans la pratique.

La Commission vous propose que, pour aider à l'écoulement des produits de la Verrerie ouvrière, les travailleurs conscients appliquent un boycottage rigoureux à tous les débiteurs, liquoristes, etc., qui, tout en étant plus spécialement nos fournisseurs, refuseront de débiter leurs liquides dans des bouteilles de provenance de la Verrerie ouvrière.

En agissant ainsi, nous aiderons à vulgariser le boycottage et, surtout, nous ferons oeuvre de solidarité.

La Commission de Boycottage.

Et si M. Pouget (anarchiste) donnait immédiatement ce conseil pratique aux congressistes :

«Tout à l'heure on a proposé de voter un blâme à l'adresse du Préfet de la Seine. Il me semble que ce serait un blâme bien anodin. Nous savons, en effet, que les blâmes n'aboutissent à rien. Il faudrait, il me semble, entrer dans l'action et en tout répondre du tac au tac, à une gifle par un coup de pied, chaque fois qu'une personne quelconque fait quelque chose contre les travailleurs. Aussi je fais la proposition suivante: «Le Congrès, reconnaissant qu'il est superflu de blâmer le gouvernement qui est dans son rôle en serrant la bride aux travailleurs, engage les travailleurs municipaux à faire 100.000 francs de dégâts dans les services de la Ville de Paris pour récompenser M. de Selves de son veto».

Après une visite à la Verrerie Ouvrière, le Congrès de Toulouse fût levé aux cris de *«Vive la Révolution sociale! Vive l'émancipation ouvrière!»*.

Léon de SEILHAC

“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 347 à 360
